

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 136

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190191

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Aide au départ en séjours et colonies de vacances des enfants stéphanois. Convention de partenariat avec le Comité départemental de la Jeunesse au Plein Air. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 136

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190191

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Aide au départ en séjours et colonies de vacances des enfants stéphanois. Convention de partenariat avec le Comité départemental de la Jeunesse au Plein Air. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Projet Éducatif Local, voté en Conseil municipal du 7 décembre 2015 (délibération n°584), constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires. Il prévoit en particulier de «favoriser l'éveil, l'apprentissage et la réussite de tous les enfants et les jeunes», et de porter une attention particulière aux publics les plus fragiles.

Par délibération du Conseil municipal n° 295 du 12 mars 1984, la Ville de Saint-Étienne a mis en place une aide aux vacances pour les enfants stéphanois. Des «bons vacances» à valeur journalière et calculés selon le quotient familial ont été instaurés pour favoriser le départ des enfants en camps et colonies de vacances durant les vacances d'été.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'association la Jeunesse au Plein air soutient financièrement le départ des enfants et des jeunes en séjours collectifs de loisirs et de vacances.

Dans une logique de cohérence et de continuité éducative, la Ville de Saint-Étienne confie au Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air (JPA) la gestion de son aide au départ en vacances des enfants stéphanois.

□ **Contenu :**

Une enveloppe budgétaire, réservée aux enfants et jeunes vivant à Saint-Étienne pour leurs camps et séjours de vacances d'été, sera gérée par le Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air. Les critères et modalités de gestion font l'objet d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association, précisant une attribution des aides aux familles selon quatre tranches de quotient familial.

La subvention de la Ville de Saint-Étienne pour le financement de cette aide au départ sous forme de «bons vacances» s'élève à 8 000,00 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 8.000,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	8.000,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air,
- approuver le versement d'une subvention de 8.000,00 € à l'association précitée pour le financement des "bons vacances",
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 chapitre 65 article 6574
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME